



Genève, le 3 juin 2020

Aux représentant-e-s de la presse
et des médias

Les installations sportives de la Ville vont rouvrir de manière élargie dès le 8 juin

Suite aux dernières décisions du Conseil fédéral dans le cadre du Covid-19, la Ville adapte les prestations offertes à la population, aux clubs et aux associations sportives. Une ouverture élargie des installations sportives de la Ville est prévue dès le lundi 8 juin 2020.

La réouverture élargie des installations s'accompagne de consignes de protection strictes afin d'encadrer la pratique sportive tant pour le public que pour les associations et les clubs. « Il s'agit d'une étape attendue par toutes les sportives et tous les sportifs du canton et par la centaine de clubs et associations qui vont bénéficier de cette réouverture même si des contraintes sanitaires devront être respectées », souligne la conseillère administrative Marie Barbey-Chappuis en charge du Département de la sécurité et des sports.

Chaque association sportive et club devra se référer et respecter les normes et mesures édictées par l'Office fédéral du sport et par Swiss Olympic (en annexe). La responsabilité de la mise en œuvre et du respect des règles sanitaires leur incombe directement.

Concernant les utilisatrices et utilisateurs des infrastructures sportives, chacun-e devra respecter les normes sanitaires en vigueur, telles que les distanciations sociales, le port du masque si les distances ne peuvent pas être respectées, observer les règles d'hygiène, etc.

Modalités de réouverture des installations sportives dès le 8 juin 2020 :

- Pour le grand public, les associations et clubs sportifs résidents et participant à un championnat
- Toutes les autorisations annuelles qui étaient en vigueur avant la fermeture des installations sont à nouveau effectives

- Horaires habituels des installations sportives d'avant Covid-19. A consulter sur www.geneve.ch
- Les casiers, locaux de matériel et toilettes seront accessibles
- Les vestiaires et les douches restent inaccessibles jusqu'à nouvel avis
- Des jauges d'utilisatrices et utilisateurs sont à respecter en fonction des sports et des infrastructures à disposition (en annexe)

Installations concernées:

- Centre Sportif du Bout-du-Monde
- Centre Sportif du Bois-des-Frères
- Centre Sportif de Vessy
- Centre Sportif de la Queue-d'Arve (sauf la Salle A pour le public : pétanque, escalade et squash)
- Stade de Varembé
- Stade de Richemont
- Stade de Belle-Idée
- Stade du Bois-de-la-Bâtie
- Stade de Frontenex

Les collaboratrices et les collaborateurs du Service des sports veilleront au respect des mesures sanitaires. La situation pourra évoluer en fonction des directives énoncées par le Conseil fédéral.

Annexes :

- Directive générale de Swiss Olympic pour le sport
- Nouvelles conditions cadres pour le sport de l'Office fédéral du sport
- Jauges à respecter dans les installations sportives de la Ville de Genève

Contact presse :

M. Cédric Waelti

Conseiller de direction de charge de la communication

Département de la sécurité et des sports

Tél. + 41 22 418 24 82 / 079 596 19 79

Courriel : cedric.waelti@ville-ge.ch